

## Les surfaces utilisées par l'agriculture reculent de 35 000 hectares en huit ans dans les Pays de la Loire

L'agriculture utilise les trois quarts du territoire des Pays de la Loire. De 1995 à 2003, 35 000 hectares ont migré vers des usages non agricoles soit 1,5 % des surfaces agricoles de l'année 1995. Les Pays de la Loire figurent parmi les régions les plus « gourmandes » en foncier agricole. L'artificialisation apparaît comme le principal moteur du grignotage constaté. Elle est plus marquée à proximité du littoral, en Loire-Atlantique et en Vendée. Par ailleurs, les rythmes observés depuis le début des années 2000 s'accroissent. Voici les principales informations apportées par l'enquête TERUTI réalisée annuellement par les services statistiques du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

### L'agriculture utilise plus de sept hectares sur dix

En 2007, 73 % du territoire régional et seulement 55 % du territoire national (figure 1) sont utilisés par l'agriculture et la pisciculture (sols cultivés, bâtiments agricoles professionnels, emprise par la pisciculture,...). Cette particularité s'explique par une présence restreinte des espaces naturels et boisés dans les Pays de la Loire (moins de 13 % de son territoire) alors qu'ils représentent en moyenne 26 % du territoire métropolitain. Au sein de la région, des spécificités départementales sont à préciser. La part des usages agricoles est un peu supérieure à la moyenne régionale dans les départements de la Mayenne et de la

Vendée. A l'inverse, les usages agricoles occupent moins de 70 % du territoire en Loire-Atlantique et en Sarthe. Pour le département sarthois, il faut s'empresse de signaler que cette place plus restreinte de l'agriculture (67 %) s'explique par une forte proportion de sols utilisés par des espaces naturels et boisés (22 %) à l'image donc du profil moyen national. Finalement, l'artificialisation du territoire régional (industries, services, réseaux, transports, habitat, sports, loisirs, culture ...) est plus marquée dans les deux départements littoraux que sont la Loire-Atlantique et la Vendée.

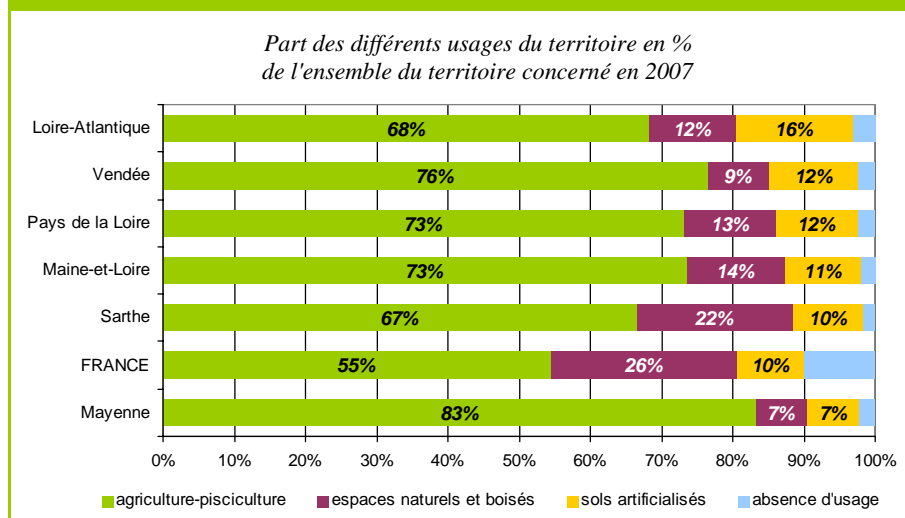
A l'échelle de la région, les sols artificialisés utilisent grossièrement la même sur-

face que les espaces naturels et boisés. L'habitat représente à lui seul presque 50 % de l'artificialisation (figure 2).

### L'artificialisation est le principal moteur du grignotage des terres agricoles

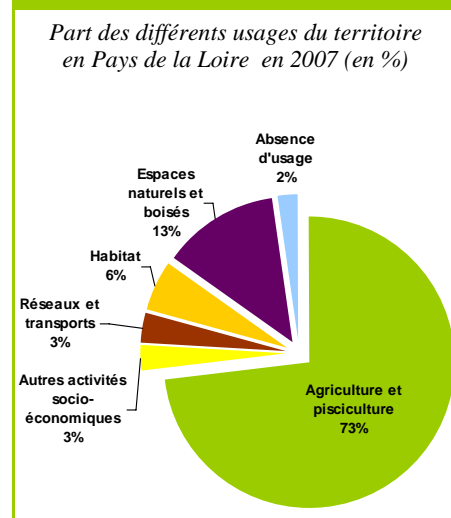
L'artificialisation (+38 000 ha en huit ans dans les Pays de la Loire) apparaît bien comme le moteur principal de la consommation de sols à usage agricole. Une comparaison inter-régionale (figure 3) montre que le phénomène existe partout mais avec des intensités variables. En s'appuyant un peu plus sur les sols classés sans usage, certaines régions apparaissent moins gourmandes en foncier agricole. A l'opposé, les régions

Figure 1 - Artificialisation plus marquée dans les deux départements littoraux des Pays de la Loire



Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2007

Figure 2 - L'habitat représente la moitié des sols artificialisés



Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2007

littorales de l'Ouest et du Nord-Ouest ainsi que l'Alsace ressortent comme les plus consommatrices. La région Pays de la Loire ne fait pas exception même si le rythme observé semble plus limité que celui enregistré en Bretagne et en Normandie par exemple.

### Les surfaces à usage agricole fournissent 70 % des sols consommés dans la région

L'analyse des flux nets (solde gains – pertes) constatés entre 1995 et 2003 dans la région Pays de la Loire (figure 4) montre que l'artificialisation du territoire (construction de logements, développement des activités économiques et des infrastructures) consomme environ 38 000 ha en huit ans (4700 ha par an en moyenne) soit les trois quarts des sols consommés. Pour faire face aux différents besoins de foncier, les surfaces utilisées par l'agriculture sont majoritairement sollicitées (35 000 ha soit en moyenne 4400 hectares par an). Mais l'artificialisation du territoire n'explique pas tout puisqu'une part de cette consommation de foncier sert également à la progression des espaces naturels et boisés (+1600 ha par an sur la même période).

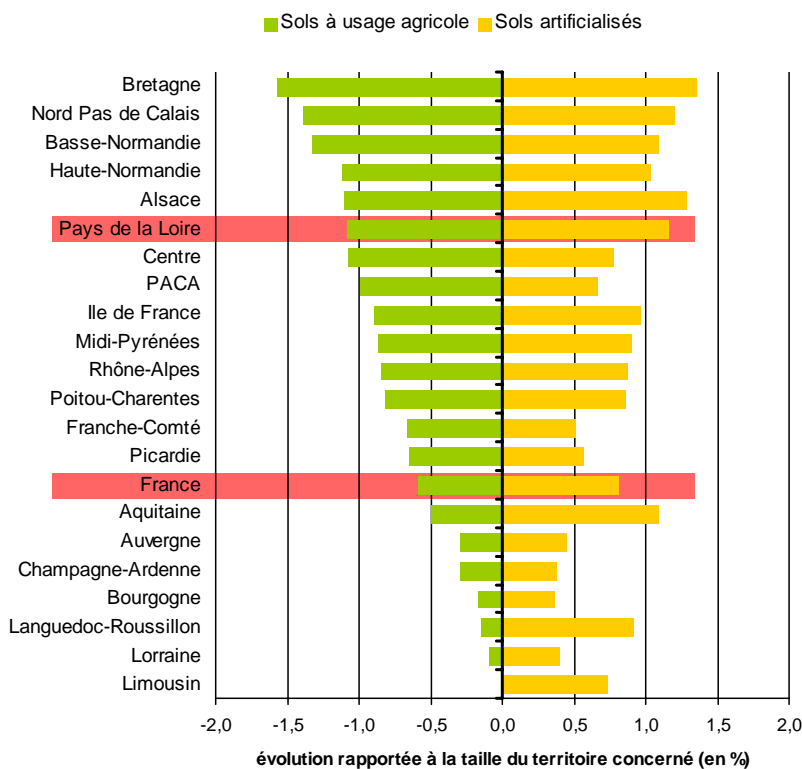
Compte tenu du caractère réversible de l'usage de certaines de ces surfaces, il convient de rester prudent dans l'interprétation des données. Ainsi, la diminution des sols à usage agricole ne signifie pas systématiquement une disparition définitive et totale de leur vocation agricole. Des flux existent notamment avec les postes « espaces naturels et boisés » et « sans usage » mais se pose alors la question de la réversibilité de ces flux.

### La consommation de sols agricoles s'accélère en particulier depuis le début des années 2000

Une progression des rythmes de consommation de sols à usage agricole et de l'artificialisation est observée entre 1995 et 2003 (figure 5). Dans le même le temps, les sols classés sans usage, moins nombreux, deviennent plus difficilement mobilisables. Une accélération plus marquée des flux de foncier est observée à partir du début des années 2000. En effet, les sols ré-

Figure 3 - Comparée à la moyenne nationale, la consommation de sols agricoles est deux fois plus forte en Pays de la Loire

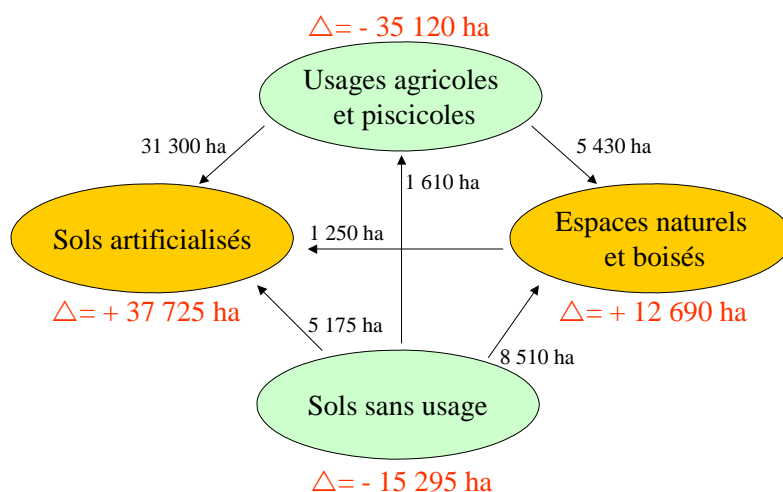
Evolution des sols à usage agricole et des sols artificialisés en % du territoire total de la région concernée de 1995 à 2003



Source : Agreste - Enquête Teruti 1995 à 2003

Figure 4 - Les sols à usage agricole fournissent 70 % des sols consommés dans la région

Flux nets de foncier de 1995 à 2003 en Pays de la Loire



Source : Agreste - Enquête Teruti 1995 à 2003

gionaux à usage agricole cèdent alors entre 7000 et 7500 hectares par an pour répondre aux différents besoins (artificialisation, espaces boisés et naturels nouveaux).

### Des particularités départementales apparaissent

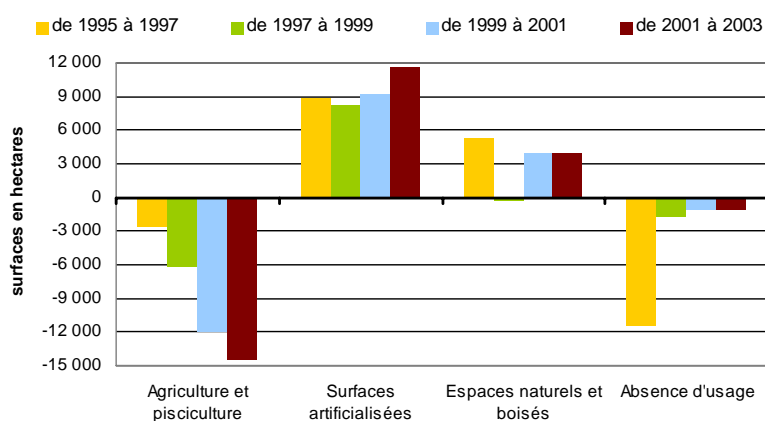
Bien que la consommation de sols à usage agricole soit observée dans tous les territoires, les dynamiques et les flux constatés distinguent les départements entre eux (figure 6). Les consommations sont élevées et généralement croissantes en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. La Loire-Atlantique semble avoir connu un pic d'artificialisation plus précoce que ce qui a été observé dans les départements voisins (figure 7). Le département du Maine-et-Loire, plus économe en territoire jusqu'à la fin des années 90, montre depuis le début des années 2000 une accélération franche pour répondre à ses besoins d'artificialisation et de création d'espaces naturels et boisés. Pour répondre majoritairement à l'artificialisation de son territoire, la Vendée accroît également sa pression sur ses sols agricoles d'autant plus que la ressource des sols dits sans usage devient moins facilement mobilisable. La Sarthe, après avoir sollicité assez fortement le foncier à usage agricole à la fin des années 90, semble exercer depuis le début des années 2000 une moindre pression sur ces sols. Pour cette dernière période, il apparaît que les sols dits sans usage ont été plus fortement mobilisés. Cela pourrait traduire une mobilisation de terrain préalablement mis en réserve dans la perspective d'aménagements programmés. La Mayenne se caractérise par des niveaux de flux plus restreints et plus réguliers.

### Et depuis 2003 ?

Le passage, à partir de 2005, de TERUTI à TERUTI-LUCAS (voir méthodologie) rend délicate la comparaison des données les plus récentes avec la période étudiée lors de la présente étude (1995-2003) dans la mesure où l'échantillon de points a évolué. Néanmoins, les dernières données disponibles indiquent que le rythme de consommation des sols agricoles continue à croître. En effet, la consommation régionale des sols agricoles, voi-

Figure 5 - La pression s'accroît sur les sols à usage agricole

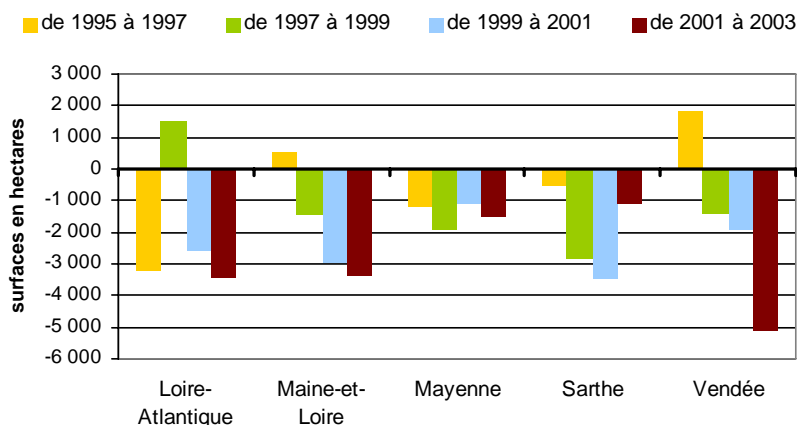
Evolution de 1995 à 2003 des surfaces en fonction des principales utilisations par période de deux ans en Pays de la Loire



Source : Agreste - Enquête Teruti 1995 à 2003

Figure 6 - Tous les départements consomment des surfaces agricoles

Evolutions départementales de 1995 à 2003 des rythmes de consommation des sols à usage agricole en Pays de la Loire



Source : Agreste - Enquête Teruti 1995 à 2003

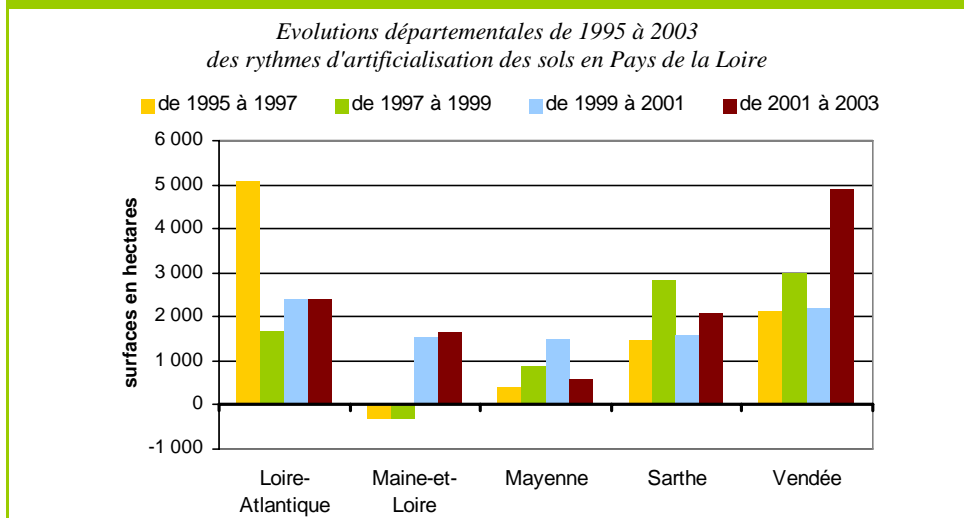
### Les paysages ruraux se modifient

Pour s'adapter à l'évolution de la politique agricole commune et aux pressions exercées par les marchés agricoles, les agriculteurs ont modifié leurs assolements entre 1995 et 2003. Si les surfaces en céréales ont progressé, les surfaces en herbe, les fourrages annuels et les plantes sarclées ont régressé ainsi que les jachères et dans une moindre mesure les cultures pérennes. Parallèlement, les pressions exercées sur le foncier se traduisent par une régression des friches (-37 %), des chemins enherbés et en terre (-37 %), des haies (-12 %), des prés-vergers (-30 %), des jardins et vergers familiaux. A l'opposé, le paysage régional s'est densifié en surfaces boisées (+6 %), en pelouses (+21 %) et en sols artificialisés (+12 %).

sine de 7400 hectares par an lors de la période 2000-2003, grimpe à au moins 9500 hectares par an pour la période 2006-2008. Les consommations sont les plus élevées en Loire-Atlantique, Vendée et Sarthe. Pour éviter de taire des tendances sous-jacentes ou au contraire d'accorder trop d'importance à des observations non pérennes, ces toutes dernières informations sont à analyser avec beaucoup de précautions.

En 2008 comme en 2003, l'habitat constitue pour l'ensemble des zonages étudiés le premier poste d'utilisation du foncier artificialisé en représentant environ un hectare sur deux. En 2008, le complément se répartit presque à parts égales entre les emprises liées aux réseaux et transports et celles générées par les activités socio-économiques non agricoles (zones d'activités notamment) ■

**Figure 7 - Des dynamiques d'artificialisation propres à chaque département**



Source : Agreste - Enquête Teruti 1995 à 2003

## Méthodologie de l'enquête

La présente étude s'appuie sur l'enquête annuelle TERUTI devenue TERUTI-LUCAS depuis 2005 pour une meilleure cohérence avec les enquêtes européennes. Le concept de cette enquête qui concerne l'ensemble du territoire repose sur l'association de photographies aériennes constituant la base du sondage et de relevés de terrain effectués annuellement par des enquêteurs. Il s'agit d'une enquête réalisée par sondage aréolaire (cercle de 3 mètres étendu à 40 mètres dans certaines situations) à deux niveaux de tirage : les segments (appelées également photos) qui eux-mêmes comprennent un ensemble de points espacés de 300 mètres. L'échantillonnage et les sous-échantillons retenus sont un compromis modulable entre le coût de l'enquête et la précision souhaitée pour les résultats. Lors de la réalisation pratique de cette enquête, il est demandé aux enquêteurs d'attribuer à chaque point observé un code d'occupation (ex. sol nu, voie de circulation, surface enherbée, construction, blé...) et un code d'usage (agricole, industrie, service, loisirs, habitat, espace naturel, ...). Pour la région Pays de la Loire, si désormais 18 000 points environ sont enquêtés depuis 2005 pour représenter les 3 240 400 hectares régionaux, lors de la période précédente (TERUTI), 32 000 points environ étaient sondés sur ce même territoire.

L'étude des flux de foncier sous un angle fonctionnel a finalement été privilégiée car elle présente à nos yeux plus d'avantages qu'une analyse basée sur l'occupation physique du territoire. Les nomenclatures « usages » de TERUTI (jusqu'en 2004) et de TERUTI-LUCAS (depuis 2005) sont plus proches entre elles que ne le sont les nomenclatures « occupation ». Par ailleurs, le contenu des rubriques qu'il est possible d'étudier se rapproche plus des préoccupations et des modes d'expression des différents interlocuteurs possédant d'autres sources d'informations sur le territoire (services de l'équipement, SAFER,...). Les chiffres « usage » proposés peuvent de par leur mode d'élaboration être légèrement différents de ceux générés par une approche « occupation ».

Comme toute enquête statistique par échantillonnage et extrapolation, l'enquête TERUTI-LUCAS peut sans précautions présenter des biais dans l'interprétation des résultats. Compte-tenu du concept même de cette enquête, l'analyse peut difficilement être réalisée à une échelle infra-départementale en particulier si l'on souhaite une étude détaillée des différents postes de la nomenclature. C'est pourquoi, la présente étude repose sur des masses agrégées comme le précisent les lignes suivantes.

## Nomenclature utilisée

La nomenclature d'utilisation retenue pour la présente étude comprend les quatre postes agrégés suivants :

- **l'agriculture et la pisciculture** (productions végétales, jachère, élevage, autres activités agricoles non spécialisées et services annexes, pisciculture) ;
- **les surfaces liées à l'artificialisation du territoire** (industries, services, sports et loisirs, réseaux et transports, culture et habitat y compris les surfaces annexes) ;
- **les espaces naturels et boisés** (sylviculture, protection du milieu naturel, chasse, zones humides) ;
- **les surfaces sans usage explicite.**